



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h35**

Secrétaire : **Magalie PIAT**

FINANCES

DC.17.029 – Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle des agents municipaux de la ville d'Ingré

Conformément à l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 26 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 24 juillet 2017 concernant l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle des agents municipaux de la ville d'Ingré

La réception des plis était fixée au 15 septembre 2017 à 12h00.

Le pli suivant a été reçu dans les délais impartis : (aucun pli n'a été reçu hors délai)

N° PLIS	ENTREPRISES	MONTANT OFFRE HT
PLI N°1	OREXAD	Prix du bordereau des prix unitaires + 10 % sur le catalogue « les essentiels »

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Qualité du service proposé : Modalités de suivi des demandes (délai de livraison, échanges, essai, retouche gratuite)	15.0 %
3-Qualité des équipements	40.0 %
3.1-Fonctionnalité : durée de vie, isolation thermique, imperméabilité, garantie de lavage, finition	20.0 %
3.2-Confort d'utilisation : poids, commodité, composition	20.0 %

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %

2-Qualité du service proposé : Modalités de suivi des demandes (délai de livraison, échanges, essai)	15.0 %
3-Qualité des équipements	40.0 %
<i>3.1-Fonctionnalité : durée de vie, isolation thermique, imperméabilité, finition</i>	<i>20.0 %</i>
<i>3.2-Confort d'utilisation : poids, commodité, composition</i>	<i>20.0 %</i>

Considérant, après analyse, que l'offre de la société OREXAD, représentée par Monsieur Olivier RIBAUT, Directeur Régional Centre Val de Loire, située 1 rue de la Mouchetière à SAINT JEAN DE LA RUEILLE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour les LOTS N°01 et N°02, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations du marché sur la base des tarifs du bordereau des prix unitaires et du pourcentage appliqué au catalogue « les essentiels » pour les LOTS N°01 et N°02.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017 .
 Publication le : 28 décembre 2017
 Notification le : 28 décembre 2017


 Le Maire
 Christian DUMAS

Acte à classer

DC-17-029

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-17-28.00 (MI209016281)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20171219-DC-17-029-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Acquisition de vêtements de travail et d'équipement
de protection individuelle des agents municipaux
la ville d'Ingré

Date de décision : 19/12/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte :

DC.17.029-FIN-acquisition vêtements de travail et équipements protection individuelle des agents municipaux ville Ingré.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:17

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 15:17

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 15:23